



L'Indicateur en bref...

Communiqué 2020-03-13-1

Le 13 mars 2020

COVID-19 (coronavirus #4)

Bonsoir à tous,

Voici la mise à jour de la rencontre avec Loto-Québec du vendredi 13 mars.

Rémunération :

Les salariés réguliers seront rémunérés selon leurs horaires respectifs comme s'ils étaient au travail.

Pour les salariés occasionnels : Jusqu'au 22 mars, les employés seront rémunérés selon l'horaire qui leur a été attribué. Par la suite, ils seront payés selon la moyenne des heures travaillées durant l'année.

Prochaine mise à jour le samedi 14 mars en après-midi.

Bonne soirée,

Denis Galy

Président SCCM